

Pour diffusion immédiate

## **Des ajustements apportés à l'opération d'Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des nouveaux collèges**

**Québec, le 10 novembre 2020.** — La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a instauré, en 2015, l'opération d'Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges. Cette opération vise les nouveaux établissements d'enseignement collégial de même que les établissements qui n'ont pas encore développé leur système d'assurance qualité. Elle a pour objectif d'accompagner ces établissements dans la réalisation d'une démarche d'évaluation qui les amènera à élaborer des mécanismes institutionnels d'assurance qualité, à les appliquer et à développer des pratiques d'évaluation.

Depuis le début de cette opération, quelques établissements ont réalisé la démarche qui comporte à la fois l'évaluation de leur programme et l'évaluation de l'application de leurs politiques institutionnelles. Un bilan, réalisé récemment, a permis à la Commission de constater les difficultés que comporte un tel regroupement pour plusieurs collèges récemment créés. Ce faisant, elle a convenu d'apporter certains ajustements à l'opération dans le but d'en maximiser les retombées positives auprès des établissements visés.

En effet la démarche sera dorénavant réalisée en deux étapes : la première touchant l'évaluation d'un programme et de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), et la seconde touchant l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Ces étapes seront réalisées l'une après l'autre, dans une période d'environ six ans. D'autres ajustements mineurs ont été apportés aux objets à observer et aux questions d'évaluation propres à chacune des étapes. Le cadre de référence de l'Approche préalable sera révisé en conséquence et la nouvelle édition sera publiée à l'hiver 2021.

### **À propos de la Commission**

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements

d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 121 établissements.

Pour consulter le document ou pour en connaître davantage sur les activités de la Commission, visitez le [www.ceec.gouv.qc.ca](http://www.ceec.gouv.qc.ca).

— 30 —

**Source :**

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : [marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca](mailto:marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca) –Téléphone : 418 646-5812